



BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 29 JANVIER 2019



PROCES VERBAL N°1



BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JANVIER 2019
à Thouars – Centre Prométhée
Date de la convocation : 23 janvier 2019

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**

Présents : **24**

Excusé avec procuration : /

Absents : **18**

Votants : **24**

Secrétaire de la séance : Mme Christiane BABIN

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. DORET, BLOT, CLAIRAND, SINTIVE, RAMBAULT, CHARRE, HOUTEKINS, JOLY et GIRET Délégués : M. DECHEREUX, Mme ENON, MM. GREGOIRE, MEUNIER, Mme GELEE, M. MORICEAU C., Mme BABIN, MM. PETIT, BOULORD, NERBUSSON, COCHARD, Mme ROUX, MM. DUGAS et FERJOU.

Excusé avec procuration : /

Absents : MM. ROCHARD S., BAPTISTE, SAUVETRE, ROCHARD C., BIGOT, BONNEAU, BREMAND, MORICEAU R, DUHEM, BEVILLE, COLLOT, Mme RIVEAULT, MM. PINEAU, FOUCHEREAU, Mme GRANGER, M. MILLE, Mmes RENAULT, ARDRIT.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 18 décembre 2018.

ORDRE DU JOUR

I – PÔLE DIRECTION GENERALE

5) – Développement Economique et Agricole (DE) :

BC.2019-01-29-DE01 - Signalétique des Zones d'Activités Economiques (ZAE) / Tarification des lamelles de signalisation pour les entreprises.

II – PÔLE AFFAIRES CULTURELLES

1) – Conservatoire à rayonnement intercommunal (C) :

BC.2019-01-29-C01 - Inventaire du patrimoine – Plan de financement.

BC.2019-01-29-C02 - Convention de mécénat DEMOS entre la Communauté de Communes du Thouarsais et des entreprises du Thouarsais.

2) - Lecture Publique (LP) :

BC.2019-01-29-LP01 - Réseau Lecture - Participation financière des foyers socio-éducatifs au projet Bouilles de Lecteurs.

BC.2019-01-29-LP02 - Réseau Lecture - Avenant à la convention de partenariat entre les communes et la Communauté de Communes du Thouarsais pour la création du Réseau Lecture.

IV – PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES

2) – Assainissement collectif et non collectif (A)

BC.2019-01-29-A01 - Renouvellement de la convention de collecte et de traitement des effluents issus de la salle de traite de la chèvrerie de l'Earl des Grands Ormeaux.

3) – Déchets ménagers (DM)

BC.2019-01-29-DM01 - Tarifs 2019 portant sur la location ou la vente de matériel et les prestations du service Déchets Ménagers.

BC.2019-01-29-DM02 - Avenant N° 1 au contrat de reprise option filières plastiques avec Valorplast.

V – PÔLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

3) – Ingénierie (I)

BC.2019-01-29-I01 - Lancement d'une étude de marché sur les circuits courts. Validation du plan de financement.

VI – PÔLE PATRIMOINE ET TOURISME

2) – Tourisme (T)

BC.2019-01-29-T01 - Tarifs des Adillons vacances à compter du 1er avril 2019.

BC.2019-01-29-DE01 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE – SIGNALÉTIQUE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE) / TARIFICATION DES LAMELLES DE SIGNALISATION POUR LES ENTREPRISES

La Communauté de Communes du Thouarsais souhaite homogénéiser la signalétique de l'ensemble des Zones d'Activités Économiques en cohérence avec la charte graphique du territoire.

En plus de totems indiquant le nom des zones, des panneaux bi-mâts à lamelles indiquant l'ensemble des entreprises des zones seront installés.

La Communauté de Communes prend en charge une lamelle de signalisation par entreprise qui sera installée sur le bi-mât le plus proche de l'établissement.

Si plusieurs bi-mâts sont prévus sur la même zone d'activités, l'entreprise aura la possibilité d'acheter une ou plusieurs lamelles supplémentaires sur un autre bi-mât de la Zone d'activités. Celle-ci sera à la charge de l'entreprise.

Le coût de cette lamelle supplémentaire est fixé au prix de 150 € TTC.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider au prix de 150 € la lamelle supplémentaire à la charge de l'entreprise,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-01-29-C01 – CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL – INVENTAIRE DU PATRIMOINE – PLAN DE FINANCEMENT

Code nomenclature FAST : 8.9

Conformément à l'engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine et suite à l'approbation par le Conseil Communautaire le 4 décembre 2018 de la convention relative à l'opération d'inventaire général du patrimoine culturel conduite par la Communauté de Communes du Thouarsais pour les années 2019-2020-2021, il est proposé au Bureau Communautaire de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

	Dépenses		Recettes	
COÛT SALARIAL				
Coût collectivité annuel attaché de conservation en charge de l'inventaire	CCT	34 300 €	Région Nouvelle-Aquitaine	20 580 € (60% du coût salarial)
			CCT (autofinancement)	18 020 €
EQUIPEMENTS				
Poste informatique	CCT	1 500 €		
Tablette	CCT	1 500 €		
Téléphone mobile	CCT	700 €		
Abonnement téléphonique/consommation	CCT	300 €		
Déplacements	CCT	300 €		
TOTAL GENERAL		38 600 €		38 600 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider le plan de financement ainsi que les dépenses prévisionnelles,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-01-29-C02 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - CONVENTION DE MECENAT DEMOS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS ET DES ENTREPRISES DU THOUARSAIS.

Code nomenclature FAST : 8.9

La Cité de la musique-Philharmonie de Paris s'est associée à la Communauté de Communes du Thouarsais via le Conservatoire de musiques et de danses/Pôle Culture pour porter le DÉMOS Thouarsais. Son partenaire musical est l'ensemble Ars Nova, basé à Poitiers, dirigé par le chef d'orchestre Jean-Michaël Lavoie.

L'orchestre DÉMOS Thouarsais est composé d'une centaine d'enfants à l'échelle de la Communauté de Communes du Thouarsais, répartis en sept groupes sur sept secteurs géographiques (Thouars, Sainte-Radegonde, Mauzé-Thouarsais, Saint-Jouin-de-Marnes/Airvault/Moncontour, Val en Vignes, Saint-Varent, le RPI des Adillons).

La création d'un orchestre DÉMOS sur le Thouarsais représente une opportunité et un enjeu fort d'ouverture et d'accès à la culture dans le contexte rural et social de ce territoire. La problématique de la mobilité y est très forte, l'isolement géographique venant en général renforcer les freins sociologiques vis-à-vis des pratiques culturelles. Elle implique un soutien financier accru au regard des coûts générés par les déplacements et la logistique nécessaires au fonctionnement de ce projet au sein des communes participantes.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Thouarsais a souhaité associer les entreprises locales au soutien du DÉMOS Thouarsais. Une convention de mécénat est ainsi mise en place à destination des entreprises du Thouarsais adhérant aux valeurs de ce projet et désireuses d'apporter leur soutien financier. Elle définit les engagements respectifs des deux parties. D'une part, le Mécène soutient le projet DÉMOS Thouarsais à travers un don financier, d'autre part, la Communauté de Communes mentionne le nom du Mécène dans sa communication sur le projet et lui fait bénéficier d'un accès privilégié aux rencontres qui ponctuent l'année tels que les tutti, invitations aux événements, en particulier le concert de fin d'année.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention de mécénat DÉMOS
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à la signer, à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-01-29-LP01 - LECTURE PUBLIQUE - RESEAU LECTURE - PARTICIPATION FINANCIERE DES FOYERS SOCIO-EDUCATIFS AU PROJET BOUILLES DE LECTEURS.

Le collège Molière de Bouillé-Loretz, à l'origine du projet Bouilles de Lecteurs, souhaite participer au financement de l'édition 2018-2019 via son foyer socio-éducatif.

Il propose de verser la somme de 400 € à la Communauté de Communes du Thouarsais.

Le collège François Villon de St-Varent propose également de verser une subvention, à hauteur de 5 € par élève participant cette année (63), soit un montant de 315 €.

Les versements seront effectués après envoi d'une notification ou facture par la Communauté de Communes pour paiement par virement ou chèque.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la participation de ces deux Foyers Socio-Educatifs au projet Bouilles de Lecteurs,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et de signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-01-29-LP02 – LECTURE PUBLIQUE - RESEAU LECTURE – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS POUR LA CREATION DU RESEAU LECTURE.

Dans le cadre de fusions de communes de plus en plus nombreuses, il convient de préciser deux éléments à la convention votée par le Conseil Communautaire en février 2016 :

Statuts de la bibliothèque :

La bibliothèque ne change ni de statut, ni de fonctionnement. Dans le cas d'une commune nouvelle comprenant plusieurs bibliothèques, il conviendra de trouver un nom pour les différencier.

Précisions sur l'article 6 : Collections

Article originel :

« Afin de constituer les collections et de renouveler les fonds documentaires proposés aux publics, chaque collectivité partenaire s'engage à maintenir ses crédits d'acquisitions antérieurs à l'intégration au réseau. Quand aucun budget annuel d'acquisitions n'existait antérieurement, un montant minimal de 1 € en moyenne par habitant sera mis à la disposition de sa bibliothèque, afin de permettre l'acquisition régulière de documents sur tout type de supports, y compris le support numérique. » (extrait de la convention)

Lorsqu'une commune fusionnée comprend une bibliothèque municipale, il est convenu de maintenir ou de créer un budget minimum de **1 € / habitant de la commune d'origine, avant fusion**. Cette somme correspond à la zone de rayonnement de la bibliothèque en question.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver cet avenant à la convention,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et de signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-01-29-A01 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS ISSUS DE LA SALLE DE TRAITE DE LA CHEVRERIE DE L'EARL DES GRANDS ORMEAUX

Code nomenclature FAST : 8.8

Il est proposé de renouveler la convention ci-jointe définissant les conditions techniques, administratives et financières de collecte et de traitement des effluents issus de la salle de traite de l'EARL des Grands Ormeaux (anciennement GAEC des Ormeaux), situé 3 impasse des Pisseaux à Magé sur la Commune de Louzy.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de reconduire pour une durée de trois ans la convention de collecte et de traitement des effluents issus de la salle de traite de la Chèvrerie de l'EARL des Grands Ormeaux, conformément à la convention ci-jointe.
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention jointe en annexe, ainsi que toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-01-29-DM01 – DECHETS MENAGERS - TARIFS 2019 PORTANT SUR LA LOCATION OU LA VENTE DE MATÉRIEL ET LES PRESTATIONS DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

Le service déchets ménagers propose et facture un certain nombre de prestations aux usagers du territoire communautaire. Les tarifs appliqués sont réévalués chaque année. Pour l'année 2019, il est proposé d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-dessous.

PRESTATIONS	TARIFS 2018	TARIFS 2019
DÉCHÈTERIES : paiement forfaitaire par passage, sauf déchets valorisables (ferrailles, cartons...)	15 €	15 €
LOCATION D'UN CAISSON : paiement forfaitaire 10 ou 15 m ³ , sauf gravats = 10 m ³ 1 semaine maximum sans rotation intermédiaire* Mise en place, location...hors traitement <i>*si besoin, facturation complémentaire du kilométrage et du temps passé au réel</i>	116 €	116 €
TRAITEMENT hors location de caisson		
- Gravats « propres » (non souillés par du plâtre)	6 € / tonne	2.75 € / tonne
- Gravats « sales » (souillés par du plâtre)		82.50 € / tonne
- Tout venant	126 € / tonne	126 € / tonne
- Bois	48 € / tonne	48 € / tonne
- Végétaux	10 € / tonne	15 € / tonne
- Journaux / cartons / ferraille	Gratuit	Gratuit
- Pneus agricoles et PL	20 € / unité	20 € / unité
- Pneus VL	5 € / unité	5 € / unité
PERSONNEL TECHNIQUE	30 € / heure (base compta coût 2014)	30 € / heure (base compta coût 2017)
MATÉRIEL (porteur ou benne)	1.90 € / km (base compta coût 2014)	1.80 € / km (base compta coût 2017)
REDEVANCE SPÉCIALE		
- Ordures Ménagères	0.040 € / litre	0.040 € / litre
- Biodéchets	0.040 € / litre	0.040 € / litre
ÉCOMANIFESTATIONS		
- Ordures Ménagères	0.040 € / litre	0.043 € / litre
- Biodéchets	Gratuit	Gratuit
- Prêt de colonnes d'apport volontaire pour les déchets recyclables	Gratuit	Gratuit
- Prêt de caissons pour les déchets non valorisables	Gratuit	Gratuit
- Traitement des déchets non valorisables collectés en caisson	126 € / tonne	126 € / tonne
- Location gobelets lavables		
• 250 gobelets de 30 cl	10 €	10 €
• 250 gobelets de 15 cl	10 €	10 €
• 2 lots de gobelets (250 gobelets de 30 dl et 250 gobelets de 15 cl)	15 €	15 €
• Gobelet perdu par les organisateurs de manifestations	1 € / gobelet	1 € / gobelet
SERVICE DE LOCATION D'UN KIT DE COUCHES LAVABLES	20 € / mois	15 € / mois

Élément constituant le kit de location de couches lavables	Marque	Tarif 2019 de facturation en cas de perte ou d'usure prématurée d'un ou des éléments constituant le kit
Voile polaire bleu	Lulu Nature	0,45 €
Insert absorbant microfibre T1 et T2	Hamac	3,10 €
Insert absorbant coton	Lulu Nature	2,60 €
Couche de nuit modulobio coton	Lulu Nature	6,00 €
Couche de nuit modulobio bambou	Lulu Nature	5,70 €
Couche de jour TU scratch jaune	Bambinex	5,50 €
Couche de jour T1 pression blanche	Lulu Nature	5,00 €
Couche de jour T2 pression vert	Lulu Nature	5,50 €
Couche de jour S	Hamac	6,20 €
Couche de jour M	Hamac	6,20 €
Couche de jour L	Hamac	6,20 €
Couche de jour XL	Hamac	6,20 €
Couche de nuit boxer	Lulu Nature	4,65 €
Couche de nuit S	Popolini	3,00 €
Couche de nuit M	Popolini	3,00 €
Couche de nuit L	Popolini	3,00 €
Couche de nuit XL	Popolini	3,30 €
Sac étanche cordons	Petites ailes	4,00 €
Sac étanche fermeture éclair	Lulu Nature	4,00 €
Seau de stockage	Bébé au naturel	5,80 €

Modèle	COMPOSTEURS	Participation 2018 de l'utilisateur	Participation 2019 de l'utilisateur
composteur individuel en bois	300 litres	16 €	16 €
composteur individuel en bois	600 litres	18 €	18 €

Modèle	BACS ROULANTS	Participation 2018 de l'utilisateur	Participation 2019 de l'utilisateur
Bacs roulants à ordures ménagères	180 litres	32 €	32 €
Bacs roulants à ordures ménagères	240 litres	36 €	36 €
Bacs roulants à ordures ménagères	360 litres	46 €	46 €
Bacs roulants à ordures ménagères	660 litres	123 €	123 €
Bacs roulants « sélectif » avec opercule	360 litres	78 €	78 €
Bacs roulants « sélectif » avec opercule	660 litres	151 €	151 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- . de valider les tarifs 2019 de location ou vente de matériel ainsi que les prestations du service déchets ménagers.
- . de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président ayant délégation pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-01-29-DM02 – DECHETS MENAGERS - AVENANT N°1 AU CONTRAT DE REPRISE OPTION FILIERES PLASTIQUES AVEC VALORPLAST

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Thouarsais est en contrat avec CITEO, éco-organisme en charge du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques, pour la période 2018/2022, selon le barème de soutien F.

Dans le cadre de ce contrat, la collectivité s'engage à faire reprendre les différents matériaux triés (plastiques, acier, alu..) par des filières agréées. La collectivité a ainsi contractualisé avec plusieurs prestataires dont Valorplast pour les plastiques.

Sur ces contrats, le centre de tri déclaré est celui de Bressuire. Or, depuis le 1^{er} janvier 2019, les emballages collectés sur le territoire communautaire sont dorénavant triés sur le centre de tri de St Laurent des Autels dans le Maine et Loire.

La société Valorplast propose d'acter ce changement par avenant ainsi que le changement du type de plastique à reprendre. Le process de St Laurent des Autels produit effectivement un standard de plastique différent de celui produit par le centre de tri de Bressuire.

Le présent avenant a donc pour objet la modification de deux articles du contrat avec Valorplast :

l'article 10-2 sur le choix du/des Standards et l'article 13 sur les lieux d'enlèvement des flux repris.

Le standard nouvellement retenu par la CCT est le standard 2 – option 1 : 3 flux « Rigides », avec PS, et 1 flux « Souples ».

Le point d'enlèvement est le centre de tri VALOR3E situé Z.A Le Pâtis – Route du Fuiet à Saint-Laurent-des-Autels.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'entériner l'avenant proposé au contrat de reprise des plastiques avec la société Valorplast ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-01-29- I01 - INGENIERIE – LANCEMENT D'UNE ETUDE DE MARCHE SUR LES CIRCUITS COURTS. VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Dans le cadre de sa contractualisation avec la Région Nouvelle Aquitaine, la Communauté de Communes du Thouarsais a identifié une thématique autour du développement des circuits courts sur son territoire.

Les problématiques identifiées sur ce sujet sont de :

- connaître et maîtriser les contraintes des exploitants pour développer un marché en circuits courts,
- connaître les attentes et besoins des consommateurs sur ce sujet.

Aussi, afin d'appréhender l'offre et la demande en circuits courts, il est proposé de réaliser une étude de marché sur le développement des circuits courts. L'AFIPaR (Association de Formation et d'Information des Paysans et Ruraux), est en mesure de réaliser cette étude. Cette association intervient principalement sur 3 champs d'actions : le développement des circuits courts, l'accompagnement des initiatives locales et le soutien à la création d'activités agricoles.

Cette étude se déroulera sur l'année 2019 et se conclura début 2020. Elle a pour objectifs de :

- connaître les circuits courts sur le territoire à travers l'offre des producteurs et la demande des consommateurs,
- porter à connaissance des producteurs, élus et partenaires, les opportunités de développement des circuits courts,
- élaborer des pistes d'actions en lien avec les opportunités de développement,
- tester l'intérêt de ces pistes auprès des consommateurs afin de faire correspondre l'offre à la demande.

L'AFIPaR sera chargée de réaliser cette étude en partenariat étroit avec les services de la Communauté de Communes du Thouarsais. Elle proposera des outils adaptés aux recueils des informations auprès des producteurs et consommateurs. Elle participera à la préparation et à l'animation des réunions et analysera les résultats des enquêtes. En fin d'étude, elle rédigera les conclusions et propositions d'actions.

La contractualisation avec la Région nouvelle Aquitaine étant portée avec la Communauté de Communes du Pays Loudunais, cette étude se déroulera de façon simultanée sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais et celui de la Communauté de Communes du Pays Loudunais. Ce travail simultané sur les deux territoires permettra de mutualiser certaines dépenses (frais de déplacements, enquêtes auprès des producteurs et consommateurs, restitution des travaux) et envisager des actions mutualisées. Le travail de l'AFIPaR a été chiffré pour chacun des territoires.

Le montant prévisionnel estimé sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais est de 12 767 € répartis comme suit :

- réalisation de l'étude : 12 125 €
- frais de déplacement : 642 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation AFIPaR sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais	12 767,00 €	Région Nouvelle Aquitaine	6 383,50 €
		Communauté de Communes du Thouarsais	6 383,50 €
TOTAL	12 767,00 €	TOTAL	12 767,00 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'accepter la proposition technique et financière de l'AFIPaR,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président ayant délégation pour accomplir toutes les démarches relatives à la réalisation de cette étude, de solliciter des financements potentiels voire complémentaires à ceux de la Région et pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-01-29-T01 – TOURISME – TARIFS DES ADILLONS VACANCES A COMPTER DU 1er AVRIL 2019

Afin de préparer la saison touristique 2019, il est proposé de définir les tarifs pour le camping des Adillons comme suit :

LOCATION DE CHALET TARIFS TTC			
Jusqu'à 6 personnes par chalet Accès Internet gratuit dans les chalets Arrivée 16h et départ 10h	BASSE SAISON ¹	MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON
FORFAIT 1 SEMAINE	220€	300€	415€
FORFAIT 1 NUIT	70€	90€	110€
FORFAIT 2 NUITS	130€	160€	170€
FORFAIT 3 NUITS	170€	200€	250€
FORFAIT 1 MOIS	600€	600€	800€
CAUTION (non encaissée, sauf si nettoyage non fait ou dégradation)	400€ par chalet		
TAXE DE SÉJOUR (à régler sur place pour les + de 18 ans)	0,20€ par adulte et par nuit		

¹ Sauf vacances scolaires de la Toussaint, Noël, Février et Pâques, les tarifs appliqués sont alors ceux de la moyenne saison

EMPLACEMENT DE CAMPING TARIFS TTC

FORFAIT JOURNALIER POUR TENTES, CARAVANES ET CAMPING-CARS (Dans la limite de 8 personnes par emplacement)	BASSE SAISON ¹	MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON
EMPLACEMENT	FERMÉ	8€	12€
PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE (De plus de 13 ans)		3€	4€
ENFANT SUPPLÉMENTAIRE (De 3 à 13 ans)		1€	2€
ÉLECTRICITÉ		3€	4€
TAXE DE SÉJOUR (à régler sur place pour les + de 18 ans)	0,20€ par adulte et par nuit		
FORFAIT MENSUEL POUR TENTES			350€

¹ SAUF VACANCES SCOLAIRES DE LA TOUSSAINT, NOËL, FÉVRIER ET PÂQUES, LES TARIFS APPLIQUÉS SONT ALORS CEUX DE LA MOYENNE SAISON

PRESTATIONS ANNEXES	PAR JOUR	PAR SEMAINE
Location de linge de lit (paire de draps + taie d'oreiller)	8€/personne	
Location de linge de toilette (serviettes)	5€/personne	
Animal	1,20€/jour en moyenne saison	1,50€/jour en haute saison
Kit bébé (lit + chaise + baignoire + matelas à langer)	4€	20€
Petit électroménager (plancha, appareil à fondue, raclette, crêpière)	4€	20€
Forfait ménage de fin de séjour	90€	

Une commission de 10% est accordée à la Maison du Thouarsais et pour tout autre revendeur pour la réservation (une convention sera signée).

Vu l'avis du conseil d'exploitation du SPIC des Adillons en date du 13 décembre 2018,

Vu l'avis de la commission Tourisme en date du 9 janvier 2019,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver les tarifs tels que présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.